



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la réglementation
et des collectivités territoriales
Bureau des élections**

Arrêté N° 78.2020-09-22-004

**Election législative partielle dans la 11^{ème} circonscription des Yvelines
Scrutin des 20 et 27 septembre 2020
Liste des candidats pour le second tour de scrutin**

**Le préfet des Yvelines
Officier de la légion d'honneur**

Vu le code électoral,

Vu le décret n° 2020-999 du 7 août 2020 portant convocation des électeurs pour l'élection de six députés à l'Assemblée nationale (3^e circonscription du Maine-et-Loire, 1^e circonscription du Haut-Rhin, 5^e circonscription de la Seine-Maritime, 11^e circonscription des Yvelines, 9^e circonscription du Val-de-Marne et 2^e circonscription de la Réunion) ;

Vu les résultats du premier tour de scrutin ;

Vu les déclarations de candidature enregistrées en préfecture ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Yvelines,

ARRETE

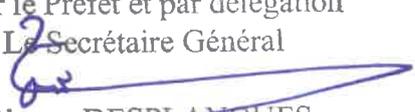
Article 1^{er} : La liste des candidats pour le second tour de scrutin de l'élection législative partielle dans la 11^{ème} circonscription des Yvelines est arrêtée conformément à l'annexe ci-jointe.

Article 2: Le secrétaire général de la préfecture des Yvelines et les maires des communes de la onzième circonscription du département des Yvelines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, qui sera affiché dans chaque commune sur les emplacements d'affichage administratif et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Versailles, le 22 SEP. 2020

Le préfet

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général


Etienne DESPLANQUES

Deuxième tour de scrutin
Candidatures enregistrées

n°	Candidat(e)	Remplaçant(e)
10	M. Philippe BENASSAYA	<i>M. Othman NASROU</i>
11	Mme Sandrine GRANDGAMBE	<i>M. Nicolas FARRÉ</i>